

N° 62
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

10 février 2015

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2014-1543
du 19 décembre 2014 portant diverses mesures
relatives à la **création de la métropole de Lyon.***

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté en première lecture, après
engagement de la procédure accélérée, le projet de loi
dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 223, 272 et 273 (2014-2015).

Article 1^{er}

- ① I. – L'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014 portant diverses mesures relatives à la création de la métropole de Lyon est ratifiée.
- ② II (*nouveau*). – Au premier alinéa et à la première phrase du second alinéa de l'article 4 de l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014 précitée, après les mots : « aux communes », sont insérés les mots : « situées sur son territoire ».

Article 2 (*nouveau*)

Au III de l'article L. 3642-2 du code général des collectivités territoriales, la référence : « L. 511-1 » est remplacée par la référence : « L. 511-2 ».

Article 3 (*nouveau*)

À la seconde phrase du premier alinéa de l'article L. 3651-2 du code général des collectivités territoriales, après les mots : « des infrastructures routières », sont insérés les mots : « situées sur son territoire ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 février 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER